

[Texte]

Ce matin, avant de faire ma prière, j'ai relu votre discours d'hier. Voici ce que j'ai vu à la page 5, monsieur Edwards. Je vous cite en anglais pour ne pas qu'il y ait de confusion dans la traduction. À la page 5, vous dites:

and it is reflected in the legislative model of Bill C-26, specifically in the strong observance of merit at the entrance of the regular Public Service and in promotions.

J'ai voulu vérifier le texte français, mais je ne l'avais pas. J'ai donc relu:

a strong observance of merit at the entrance of the regular Public Service.

Je me suis donc dit dans ma tête: Il y a aussi un «irregular Public Service». S'il y a quelque chose de «regular», il y a aussi quelque chose de «irregular». Est-ce que c'est un «lapsus linguae»? Qu'est-ce que c'est au juste, le «regular Public Service»?

**Mr. Edwards:** Mr. Chairman, the term "regular" in that context was designed to distinguish between the career public service and the recruitment of casual employees to meet short-term needs within the public service. The bill, as members are aware, has a provision that would allow, under delegation by the Public Service Commission, for the quick acquisition of staff for periods of up to 90 days, with the possibility of an extension of another 90 days. These people do not have access to regular jobs inside the public service. They remain outside the public service and they compete through open competitions if they want to enter the regular public service.

**Mr. Bellemare:** So I will change that to "as regular public servants" as opposed to "a regular Public Service".

**Mr. Edwards:** If that makes you more comfortable, I would be happy if you did so.

**Mr. Bellemare:** I would be more comfortable. It makes me nervous to see "an irregular Public Service".

On page 6 of the English you use the economist as a reference point. However, I am happy to describe the nature of consultation over the past two years. . . I think you will find that it has been extensive. Indeed, the president and the executive director of the union representing economists, statisticians and sociologists were generous enough to state, as reported in *Hansard*, that: "We think we were over-consulted".

C'est très bien dit. Auriez-vous par hasard oublié de mentionner que, dans la consultation, vous avez discuté de sous-traitance, à moins qu'il y ait deux histoires, une pour le Comité des comptes publics et une autre pour votre comité de «surconsultation»?

**Mr. Edwards:** Mr. Chairman, with respect to Bill C-26, I attempted yesterday to make it clear that the only power on contracting out is simply that—a power to contract out. It does not say whether there should be more or less.

[Traduction]

Before my morning prayer, I re-read the speech you gave yesterday. I would like to quote what I read on page 6 of the French version. I will quote the English version, so there is no confusion in the translation. You say:

cette philosophie se reflète également dans le modèle législatif que constitue le projet de loi C-26, particulièrement pour ce qui est de toujours respecter le principe du mérite au moment de l'embauche au sein de la fonction publique et dans le cas des promotions.

I wanted to check the French version, but I did not have it. I re-read the following:

. . . toujours respecter le principe du mérite au moment de l'embauche au sein de la fonction publique.

It occurred to me that if there is something called a "regular Public Service", there must also be an "irregular Public Service". Is this merely a slip of the tongue? What exactly is the "regular Public Service"?

**M. Edwards:** Monsieur le président, dans ce contexte, le terme «regular» vise à faire la distinction entre les fonctionnaires de carrière et l'embauche d'employés temporaires pour répondre aux besoins à court terme au sein de la fonction publique. Comme les députés le savent, le projet de loi prévoit, en vertu d'une délégation de la part de la Commission de la fonction publique, l'embauche rapide d'employés pour des périodes d'un maximum de 90 jours, avec possibilité de prolongement pour 90 jours de plus. Ces employés n'ont pas accès aux emplois permanents au sein de la fonction publique. Ils restent à l'extérieur de la fonction publique et ils doivent passer par un concours ouvert s'ils veulent entrer dans la fonction publique.

**M. Bellemare:** Donc je vais changer la version anglaise pour dire «as regular public servants» plutôt que «a regular Public Service.»

**M. Edwards:** Si vous êtes plus à l'aise avec un tel libellé, je serais content que vous le changiez.

**M. Bellemare:** Je serais plus à l'aise. Cette idée d'«an irregular Public Service» me rend nerveux.

À la page 7 de la version française vous donnez l'exemple des économistes. Vous dites: «Je suis néanmoins heureux de parler de la nature des consultations qui ont eu lieu au cours des deux dernières années. . . je pense que vous conviendrez qu'elles ont été vastes. En effet, le président et le directeur exécutif du syndicat représentant les économistes, les statisticiens et les sociologues ont eu la générosité de déclarer, comme en fait foi le compte rendu officiel des débats, qu'«ils ont été trop consultés»».

That's very well put. Did you by any chance forget to mention that in the course of this consultation, you discussed contracting out, unless there are two different stories, one for the Public Accounts Committee and another for your committee that "over-consulted"?

**M. Edwards:** En ce qui concerne le projet de loi C-26, monsieur le président, j'ai essayé de préciser hier que tout ce qui existe c'est le pouvoir de faire de la sous-traitance. Le projet de loi ne dit pas s'il devrait y avoir plus ou moins de sous-traitance.